

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
RÉF. : AP/

**DÉBIT DE BOISSONS – FERMETURE TARDIVE
DÉROGATION DE MONSIEUR PHILIPPE SCAPPAZZONI
55, QUAI DE GAULLE – 83150 BANDOL
O'DONKI**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,
VU l'arrêté préfectoral du 26 Octobre 2016 modifié portant réglementation de la police générale des débits de
boissons,
Vu la demande de dérogation à l'heure de fermeture de Monsieur PHILLIPE SACPPAZZONI ☎
06.14.02.18.46 – O'DONKI – sis : 55, Quai de Gaulle – 83150 BANDOL (courriel: tao.phil@orange.fr),
Vu l'avis de Monsieur le Commissaire de Police de SANARY S/MER.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Monsieur SCAPPAZZONI Philippe est exceptionnellement autorisé à laisser son
établissement ouvert jusqu'à 3 heures du matin aux périodes suivantes :

- Tous les jours de la semaine, du 03 juillet 2020 au 30 Septembre 2020.
- Tous les jours de la semaine, du 20 Décembre 2020 au 06 Janvier 2021.

ARTICLE 2° : Cette autorisation strictement personnelle est délivrée sous réserve qu'aucune modification
ou transformation de l'établissement n'intervienne **et ne pourra être renouvelée qu'à partir
du 31 Janvier 2021 sur demande écrite du bénéficiaire.**

ARTICLE 3° : Le détenteur de cette autorisation devra se conformer à l'article préfectoral relatif aux
nuisances sonores en date du 20 Septembre 2002, sous peine de retrait immédiat de cette
autorisation.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter de sa
notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP.
40510 – 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours -
Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police
Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui
sera transmis en Préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à Bandol, le **25 JUIN 2020**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité

